



**Conseil communal du 21/12/21
Communiqué de presse**

Point 1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 23 novembre 2021 – Vote

Point 2. Budget communal – Subsidés aux sociétés 2021 – Contrôle de l’octroi et l’emploi – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 21 décembre 2021 le contrôle de l’octroi et l’emploi des subsidés aux sociétés 2021.

Point 3. Primes Get Up – Amendement du règlement – Approbation – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 21 décembre 2021 l’amendement du règlement des primes Get Up.

Cet amendement fait suite à l’amendement du règlement de la Prime CREASHOP Plus, voté à l’unanimité lors du dernier conseil communal et visant l’extension du périmètre, étant donné la forte diminution des cellules vides en centre-ville.

Pour rappel, le règlement Get Up compte deux types de primes, attribuées selon le périmètre d’implantation et le type de secteurs d’activités :

1. La prime loyer pour les périmètres primaire et secondaire
2. La prime d’aide à l’installation pour le périmètre tertiaire

Afin d’assurer une cohérence, il est donc proposé d’amender le règlement des primes Get up pour qu’il corresponde aux modifications apportées dernièrement au règlement CREASHOP Plus.

Ces modifications ne portent que sur le périmètre d’action prioritaire :

Actuellement: Grand Place, Place du Millénaire, Place Verte, Place Van Zeeland, rue de Mons, rue de la Station

Extension: rue Chanoine Scarmure, rue Ferrer, rue de la Régence, rue des Orphelins.

Secteurs actuels: équipement de la personne, loisir, Horeca moyen de gamme

Secteurs ajoutés: secteur de la vente de produits des créateurs, designers, producteurs locaux, en ce compris l'alimentaire et le non-alimentaire; et le secteur de l'alimentation, avec une spécification pour les sous-secteurs suivants: boucherie/charcuterie artisanale, fruits et légumes, crèmerie, chocolat/confiserie, cafés et les produits de luxe/cadeau.

D'autres petites adaptations pratiques ont également été apportées et portent sur les jours d'ouverture, la recevabilité des dossiers et les modalités de décision du jury.

Points 4 et 5. Fabriques d'églises – Budget 2021 – MB1 2021 – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 21 décembre 2021 les modifications budgétaires équilibrées pour l'église Saint-Pierre à Thieusies et l'église Saint-Martin à Horrues.

Fabriques Eglises	Budget 2021	MB1 2021
Saint-Pierre (Thieusies)	18.675,35€	18.675,35€
Saint-Martin (Horrues)	38.692,82€	38.692,82€

Point 6. Rétrocession de voirie – Place Albert Plaetens – Utilité publique – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 21 décembre 2021 le projet d'acte de rétrocession de voirie « Place Albert Plaetens » dans le domaine public de la Ville de Soignies.

La Place Albert PLAETENS, a été aménagée dans le cadre du projet immobilier "Les Jardins de Soignies".

Cette rétrocession se fera à titre gratuit pour cause d'utilité publique.

Point 7. Règlement relatif au télétravail structurel – Modification n°1 – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 21 décembre 2021 une modification au règlement relatif au télétravail structurel.

Cette modification fait suite à la circulaire ministérielle du 7 avril 2021 et vise à :

- Élargir le bénéfice des mesures du télétravail structurel à l'ensemble des temps partiels
- Fixer une liste des fonctions incompatibles avec le télétravail structurel
- Ajouter un paragraphe prévoyant qu'en cas d'événement soudain et fortuit survenant au cours de la journée de télétravail (réunion d'urgence, absence imprévue d'un collaborateur...), le télétravailleur peut être tenu de réintégrer les locaux de l'employeur dans l'heure.

Point 8. EEPsis – Révision de la fixation du capital-périodes au 01.10.2021 – Décision – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 21 décembre 2021 la révision de la fixation du capital-périodes de l'EEPSIS au 1^{er} octobre 2021.

Suite à l'augmentation de la population scolaire au sein de l'EEPSIS de 10 élèves (+5%), relevée au 30.09.2021, il y a lieu de refixer le capital-périodes de l'E.E.P.S.I.S. à dater du 01.10.2021 pour l'année scolaire 2021-2022.

Cette augmentation génère 49 périodes supplémentaires au capital-périodes.

Point 9. Décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire – Rapport d'activité 2020-2021 – Plan d'action 2021-2022 – Information

Le Conseil communal de la Ville de Soignies prendra connaissance ce 21 décembre 2021 du rapport d'activité 2020-2021 et du plan d'action 2021-2022 de la Commission Communale de l'Accueil des enfants (CCA).

La CCA est un organe chargé de coordonner les activités destinées aux enfants de l'entité durant leur temps libre. Elle est dirigée par un

« coordinateur ATL » (accueil temps libre) et est composée de représentants du Conseil communal, des établissements scolaires, des opérateurs d'accueil et des parents.

On retrouve notamment parmi les activités coordonnées par la CCA :

- les activités organisées par les structures extrascolaires le mercredi après-midi ;
- les formations destinées aux accueillantes d'enfants ;
- l'intervention dans le choix d'une aire de jeux pour enfants ;
- la mise à jour de l'annuaire des structures d'accueil sur l'entité ;
- la réalisation d'une brochure reprenant les activités et stages durant les congés scolaires ;
- le soutien à la mise en place du Conseil communal des enfants ;
- l'organisation d'événements destinés aux enfants tels que l'activité « Full Kids » ou encore le salon de l'extrascolaire.

Point 10. Charges d'urbanisme – Maison Baijot SPRL – Construction de 4 habitations rue Joseph Quintart à Chaussée-Notre-Dame-Louvignies – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 21 décembre 2021 la convention relative aux charges d'urbanisme entre le promoteur « Maison Baijot SPRL » et la Ville de Soignies, dans le cadre de la construction de quatre habitations rue Joseph Quintart à Chaussée-Notre-Dame-Louvignies.

Le montant de cette charge s'élève à **6.308€**.

Il est proposé de l'affecter au fraisage sans évacuation, au profilage/nivellement et au compactage d'une partie de la rue d'Ath côté rue Joseph Quintart à Chaussée-Notre-Dame-Louvignies.

Points 11 à 13. Règlements complémentaires sur le roulage – Rue de Steenkerque / Rue Reine de Hongrie / Chemin du Tour Lette – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 21 décembre 2021 plusieurs règlements complémentaires sur le roulage en vue d'améliorer la mobilité et améliorer la sécurité des usagers à la rue de Steenkerque, la rue Reine de Hongrie et le chemin du Tour Lette.

1. Rue de Steenkerque : Régularisation de l'interdiction de stationner du côté pair, entre les rues Chanoine Scarmure et des Merles.

2. Rue Reine de Hongrie : Interdiction d'accès aux véhicules dont la masse en charge excède 10 tonnes, excepté pour la desserte locale, au départ de la RN6 vers Neufvilles.
3. Chemin du Tour Lette : Création d'une zone de dépose-minute (du côté impair, au niveau du n° 47) où il sera interdit de stationner, du lundi au vendredi, de 7h30 à 8h30.

Point 14. POLLEC – Poursuite des missions de coordinateur territorial par la province de Hainaut – Mise en œuvre PAEDC – Projet de Convention – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 21 décembre 2021 la poursuite de l'accompagnement POLLEC par la Province de Hainaut dans le cadre de sa mission de coordinateur territorial ainsi que la proposition de convention qui définit les engagements entre la Ville de Soignies et la Province de Hainaut dans le cadre de la mise en œuvre de notre PAEDC.

Point 15. Boucle du Hainaut – Etat de la situation – Information

Le Conseil communal de la Ville de Soignies prendra connaissance ce mardi 21 décembre 2021 des dernières actualités concernant la boucle du Hainaut.

- Le vendredi 26 novembre : Conférence des Bourgmestres. Accord sur le prolongement de la mission IDEA et présentation par REVOLHT des résultats de la contre-expertise de l'UMONS.
- Suite des rencontres entre REVOLHT et le politique local, régional et fédéral.
- Le mardi 21 décembre : Interpellation du Député François Desquesnes au Ministre Borsus.

Point 16. Inondations et effondrement karstique – Route de Montignies à Neufvilles – Etat de la situation – Information

Le Conseil communal de la Ville de Soignies prendra connaissance ce mardi 21 décembre 2021 des dernières actualités concernant les inondations et l'effondrement karstique à la route de Montignies à Neufvilles.

- Fin juin 2021 (29 et 30) : Effondrement dans un champ entre la route de Montignies à Neufvilles et le chemin St Nicolas, qui s'est étendu et a emporté une partie de la route régionale ;
- 7 et 8 juillet 2021 : Rapport de la Commission wallonne d'Étude et de Protection des Sites Souterrains (CWEPSS) ;
- Mi-juillet : De nombreuses démarches et dispositions ont été prises visant d'une part à connaître les raisons exactes du phénomène et d'autre part à prendre les mesures conservatoires indispensables à la sécurité du site et à entreprendre les démarches nécessaires aux réparations d'usage ;
- 24 septembre : Visite de la cellule GISER et rapport toujours en attente ;
- 25 novembre 2021 : Rapport d'intervention de la Cellule de Conseil et d'Avis Effondrement (CACEff) ;
- 06 décembre 2021 : La Ministre de l'Environnement Céline TELLIER a annoncé une aide concrète aux communes pour réduire les risques d'inondations. 185.060€ de subsides ont été accordés à la commune de Soignies dans ce cadre. Cette aide pourra être utilisée pour financer les travaux de curage du Cognebeau/Calais et les différentes études (étude hydrologique + avants-projets) prévus ;
- 8 décembre 2021 : Rapport de la DO2 - Environnement ;
- 13 décembre 2021 : Courrier du SPW informant de la désignation d'un coordinateur pour la gestion de la problématique karstique
- 21 décembre 2021 : Désignation d'IDEA dans le cadre de la relation « in house » pour réaliser une mission d'expertise technique visant à lutter contre les inondations récurrentes à la rue de l'Aire à Horrues.

Enfin et pour rappel, le conseil communal a voté plusieurs actions prioritaires pour la lutte contre les inondations dans le cadre du PGRI. La réalisation d'une étude hydrologique sur le territoire de Neufvilles et Thieusies et actuellement en cours.

Point 17. Réponses aux questions des Conseillers communaux

Point 18. Communications

Point 43. Sécurisation et réaménagement de la rue Caulier à Neufvilles – Vote

Point 44. Marchés publics – Mission d’expertise technique visant à lutter contre les inondations récurrentes à la rue de l’Aire à Horrues – In House – Recours aux services de l’intercommunale IDEA – Approbation – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 21 décembre 2021 la désignation d’IDEA dans le cadre de la relation « in house » pour réaliser une mission d’expertise technique visant à lutter contre les inondations récurrentes à la rue de l’Aire à Horrues.

Cette mission d’expertise semble incontournable suite aux multiples inondations survenues ces derniers temps à la rue de l’Aire à Horrues et touchant principalement une habitation qui se trouve au bas d’une terre agricole. Des dégâts importants, causés par des coulées de boue, sont donc constatés lors de chaque forte pluie.

Montant estimé pour les honoraires : **13.346€ TVAC.**

Le crédit est d’ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l’exercice 2021.

Le financement se fera sur fonds propres.